

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 mars 2013 à 18 h 00

L'an deux mil treize, le jeudi vingt et un mars à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan, sous la présidence du Maire, M. François GIROTTO.

Présents : ABGRALL Maryse, ADAM Philippe, FLOCH André, CLOAREC Mickael, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, LE SCANFF Jacques, PRIGENT Jacqueline, KERDAVID Nathalie, LACHUER Stéphane.

Absents :

Procurations BODILIS Ronan donne procuration à LE SCANFF Jacques, LAMBEL Olivier donne procuration à GIROTTO François.

Afférents au conseil municipal : 12
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 10 votants et 2 procurations

Date de convocation : 11 mars 2013

Secrétaire de séance : FLOCH André

ORDRE DU JOUR

1) Réforme des rythmes scolaires

Monsieur Le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires qui prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours en incluant le mercredi matin, soit 24 heures d'enseignements, comme aujourd'hui, mais réparties sur 9 demi-journées.

L'amplitude horaire journalière sera de 5h30 maximum pour une journée et de 3h30 maximum pour une demi-journée, et la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30.

Des activités éducatives devront par conséquent être mises en place par les communes au cours de la journée ou après la classe à raison de 0h45 par jour (de 13h30 à 15h15 ou de 15h45 à 16h30), avec obligation de prendre les enfants en charge jusqu'à 16h30 quelle que soit la solution retenue.

Les intervenants seront rémunérés par les communes sur la base d'un taux d'encadrement de un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Les difficultés rencontrées, liées aux incertitudes concernant l'encadrement des activités d'une part (qualification des intervenants), et les financements d'autre part (pérennité de la compensation financière accordée la première année), justifient de solliciter **un report de la date d'effet** de la réforme pour notre commune.

Le Maire, insistant sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales et charge Monsieur Le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 mars 2013 à 18 h 00

2) Marché construction mairie poste : avenants

Les élus adoptent à l'unanimité les avenants suivants :

Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise LAROCHE : LOT n°5 menuiseries bois intérieures : + 970.00 € HT : modification placards bureau des adjoints, plan de travail.

Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise LE MESTRE : LOT n°3 couverture zinc : + 1 923.52 € HT : recouvrement des acrotères en tôles laquées.

Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ABGRALL : LOT n°9 faïences revêtements de sols : + 250.00 € HT : tapis d'entrée.

3) SIMIF : retrait et adhésion de communes

Par délibérations du 17 février 2009, 14 décembre 2010 et 18 décembre 2012, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Mixte du Finistère a émis un avis favorable au retrait du syndicat des communes de Treguenec, Irvillac, Porspoder et Laz et à l'adhésion des communes de Bolazec et Plouedern. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à ces demandes de retraits et d'adhésion.

4) SPANC : rapport annuel 2012

Les élus à l'unanimité approuvent le rapport des services de Morlaix Communauté relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2012.

5) Transfert terrain de l'actif de la commune au budget lotissement

Les parcelles cadastrées ZH 28 et ZH 180 acquises par la commune pour un futur lotissement sont toujours dans l'actif de la commune. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le transfert de ces parcelles de l'actif de la commune à l'actif du budget lotissement.

6) Renouvellement ligne de crédit de trésorerie

Les élus, à l'unanimité, décident de renouveler la ligne de crédit de trésorerie auprès du crédit agricole pour un montant de 200 000 €.

7) Assainissement : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Les élus sollicitent une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement des eaux usées.

8) Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel

Considérant les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés, des prestations d'accueil périscolaire, les élus, à l'unanimité décident d'affilier la commune au centre de remboursement du CESU (CRCESU), structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU préfinancés.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du Jeudi 21 mars 2013 à 18 h 00

9) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 et de conserver les taux appliqués en 2012 :

- Taxe d'habitation : 15.37 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.45 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.09 %

10) Subventions

Les élus votent à l'unanimité les subventions suivantes :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 700.00 €
- ASPL	73 300.00 €

11) Vote des comptes administratifs : ASPL, Assainissement, Commune, Commerce, Service de l'eau, Lotissement.

Le Maire, après avoir exposé les comptes passe la présidence au 1^{er} adjoint et quitte la séance.

Les comptes administratifs 2012 qui sont conformes aux comptes de gestion du percepteur sont adoptés à l'unanimité comme suit :

<i>ASPL</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	102 703.94	91 782.64	-10 921.30

<i>COMMUNE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	385 355.56	484 871.20	+ 99 515.64
<i>Investissement</i>	496 722.94	275 683.27	-221 039.67

<i>COMMERCE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	7474.84	4552.00	- 2922.84
<i>Investissement</i>	17 474.11	12 701.00	- 4773.11

<i>EAU</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	20 341.15	35 980.76	+ 15 639.61
<i>Investissement</i>	19 791.02	36 771.88	+ 16 980.86

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du Jeudi 21 mars 2013 à 18 h 00

<i>LOTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	0.00	0.00	0.00

<i>ASSAINISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Investissement</i>	14 914.12	800.00	- 14 114.12

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de la séance,

12) Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget Commune

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des reports des années antérieures, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

Le résultat de fonctionnement 2012 d'un montant de 99 515.64 a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

5) Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget Eau

Le résultat de fonctionnement 2012 d'un montant de 15 639.61 € a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

6) Vote des budgets primitifs : ASPL, Assainissement, Commune, Service de l'eau, Lotissement et Commerce.

Les budgets 2013 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

<i>ASPL</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	108 400.00	108 400.00

<i>COMMUNE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	423 057.00	423 057.00
<i>Investissement</i>	1 193 792.36	1 193 792.36

<i>COMMERCE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	7158.30	7158.30
<i>Investissement</i>	62 257.00	62 257.00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 21 mars 2013 à 18 h 00

<i>EAU</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	34 998.00	34 998.00
<i>Investissement</i>	81 098.32	81 098.32

<i>LOTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	297 695.43	297 695.43
<i>Investissement</i>	214 469.70	214 469.70

<i>ASSAINISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Investissement</i>	707 147.12	707 147.12

Les principaux investissements 2013 :

- Création de l'assainissement collectif du bourg : 835 927.45 €
- Toiture église : 10 000.00 €
- Voirie : 250 000.00 €
- Matériel (mobilier, extincteurs, outils, radiateurs, lave vaisselle, photocopieur...) : 38 130.00 €
- Aménagement centre bourg : 164 400.00 €

Le Maire,
Plouégat-Moysan, le 22 mars 2013.

François GIROTTO.